

Fiche d'inscription programme jeunes Vacances de printemps 2018

Renseignements pratiques :

Représentant légal

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Mail :

Régime : CAF MSA Autre :

Attention N° CAF ou MSA à remplir même si pas d'aides :

Jeune inscrit :

Nom : Prénom :

date de naissance : Age :

Merci de cocher les cases qui vous concernent :

- J'autorise le jeune à **rentrer seul** après l'activité
- Je n'autorise pas le jeune à rentrer seul après l'activité
- Dans le cas où le jeune serait pris en photo :
 - j'autorise sa diffusion**
 - je n'autorise pas sa diffusion**

Attestation:

Je soussigné(e).....

- Certifie l'exactitude des renseignements donnés
- Certifie que mon (mes) jeune(s) ne présente(nt) pas de contre-indications aux activités choisies
- Autorise le directeur de l'accueil à faire soigner mon (mes) jeune(s) et à prendre en cas d'urgence toute mesure (y compris hospitalisation, anesthésies et intervention chirurgicale) nécessitée par son état de santé selon les prescriptions du corps médical consulté.

Signature :

Cocher la ou les activité(s) souhaitée(s) et entourer le ou les tarifs appliqués

Activité, date, lieu d'arrêt minibus souhaité :	S.E.J.		Hors S.E.J.	
	QF CAF 71 <1001	QF CAF 71 >1001	QF CAF 71 <1001	QF CAF 71 >1001
Nom prénom du jeune : <input type="checkbox"/> Mercredi 11 avril : Bubble Bump Arrêt choisi (Matour, Dompierre, Tramayes) :	16,00 €	16,20 €	19,20 €	19,40 €
Nom prénom du jeune : <input type="checkbox"/> Mardi 17 avril : Motocross Arrêt choisi (Matour, Dompierre, Tramayes) :	25,00 €	25,50 €	30,00 €	30,50 €
<input type="checkbox"/> Pass' pour les 2 activités comprenant : Arrêt souhaité pour Bubble Bump : Arrêt souhaité pour Motocross :	39,00 €	39,50 €	45,00 €	45,50 €
TOTAL à régler	

Montant payé :

facture acquittée

par : chèque espèces chèques vacances ticket CESU

Bénéficiaire du tarif Service Enfance Jeunesse (S.E.J.), les jeunes habitants domiciliés sur la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais soit sur les communes de Bourgvilain, Brandon, Clermain, Dompierre-les-Ormes, Germolles-sur-Grosne, La Chapelle du Mont de France, Matour, Montagny-sur-Grosne, Montmelard, Pierreclos, Saint-Léger-Sous-la-Bussière, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Point, Serrières, Tramayes, Trambly, Trivy et Vérosvres.

Règlement à l'ordre du Trésor Public.

Merci de retourner avant le **lundi 02 avril, ce bulletin d'inscription accompagné de la fiche sanitaire et du montant de la somme à régler.**

Service Enfance Jeunesse de la Com Com S.C.M.B. - Mairie - 71520 MATOUR ou par Amélie au collège (le jeudi entre 13h40 et 15h45).

Fait à le :

Lu et approuvé

Signature du représentant légal ou du responsable du jeune